

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

**Monsieur Thierry WAUTERS**

Directeur

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/01/2026

N/Réf. : KKB20113\_753\_PROT

Gest. : GM/AW

V/Réf. : AW/2146-0017

Corr DPC: Aurélie Wantier

NOVA : //

**KOEKELBERG. Boulevard Léopold II, 274**

(= Inventaire)

**PROTECTION** : Demande d'avis sur la demande de classement  
comme monument de la maison  
Demande de BUP – DPC du 10/12/2025

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 221 § 3 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 10/12/2025 sous référence, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS, en sa séance du 14/01/2026, sur la proposition de classement, introduite par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Koekelberg, de certaines parties du bien sous objet, à savoir la façade avant, les toitures et, à l'intérieur, la cage d'escalier, les trois pièces en enfilade du bel étage ainsi que les entresols dans le prolongement de l'escalier, et en particulier les décors de faïence qui y sont situés. Le bien est actuellement repris à l'inventaire légal du patrimoine architectural de la Région.



@urban.brussels

Le bien concerné est une maison bourgeoise de style éclectique, d'inspiration néo-Renaissance flamande construite en 1900 pour Pierre Taymans par un architecte n'ayant pas été identifié à ce jour. En 1907, Pierre Taymans fait également construire une annexe qui comprend des décors de faïence réalisés par l'entreprise *La Majolique de Hemptinne*. En 1956, une lucarne est ajoutée en toiture arrière.

La Commune a proposé le classement (partiel) du bien pour son intérêt historique, artistique, esthétique et urbanistique et motivé cette demande comme suit :

- Il s'agit d'un exemple emblématique d'un hôtel de maître bruxellois du début du XX<sup>e</sup> siècle. Sa façade avant en style néo-Renaissance flamande est réalisée avec une grande richesse décorative et des matériaux de qualité. Cette qualité décorative se retrouve également à l'intérieur de la maison, notamment dans le hall d'entrée, la cage d'escalier et le bel étage qui sont richement décorés avec une variété de styles néo.
- La maison est représentative du développement urbanistique le long du boulevard Léopold II, axe tracé par Victor Besme. La maison est reprise entre des façades plus modestes, ce qui accentue davantage son caractère exubérant.
- Les décors intérieurs en carreaux de céramique conçus pour la maison et réalisés par la Société Anonyme *La Majolique d'Emptinne* sont exceptionnels.

## Avis

La CRMS se prononce favorablement sur le classement partiel de la maison concernée.

Parmi les éléments les plus remarquables de cette maison éclectique, on compte les panneaux de carrelage figuratifs, vraisemblablement liés à une ancienne salle d'eau. Ceux-ci représentent des enfants nus autour d'une pièce d'eau, des flamants roses et des grues couronnées. La toilette de l'entresol est quant à elle ornée de carreaux de Delft présentant des médaillons figurant des villes du littoral belge.

Ces œuvres constituent des témoins particulièrement intéressants et, pour ce qui concerne les panneaux figuratifs, les seuls éléments actuellement connus d'une société de céramique à l'existence relativement brève, à savoir la Société anonyme *Majolique de Hemptinne* (1896-1902). L'intérêt patrimonial de ces décors a été confirmé par M. Mario Baeck, docteur en sciences de l'art, spécialiste des faïences en Belgique et auteur de nombreuses publications sur le sujet.

Étant donné que ces décors sont en lien direct avec la cage d'escalier de l'immeuble et participent à un effet de perspective depuis le hall d'entrée, un classement limité à ces seuls éléments, isolés de leur contexte spatial et architectural, serait peu pertinent sur le plan patrimonial. La CRMS souscrit dès lors à une extension du classement à d'autres éléments intérieurs en relation directe avec ces décors, notamment le hall d'entrée et la cage d'escalier.

En ce qui concerne la façade, elle représente, à l'échelle communale, un exemple particulièrement représentatif et remarquable des hôtels de maître bordant l'un des axes majeurs de la Région, conçu par Victor Besme. Elle se distingue comme un témoin particulièrement soigné de l'architecture bourgeoise éclectique de style néo-Renaissance flamande, sur ce tronçon du boulevard. L'unité stylistique et architecturale de la maison s'exprime par ailleurs dans le dialogue étroit entre l'intérieur et la façade de l'immeuble. Cette cohérence globale devrait être prise en compte par la mesure de protection, qu'une visite permettrait de mieux apprécier.

Pour conclure, la CRMS appuie la proposition de classer une partie du bien. Elle souhaite toutefois procéder, dans le cadre de l'enquête préalable, à une visite sur place afin d'évaluer plus précisément l'intérêt patrimonial des intérieurs - notamment des trois pièces en enfilade du bel-étage - et, le cas échéant, d'affiner ou d'adapter l'étendue de la protection envisagée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYER ROOTS  
Secrétaire-adjointe



S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [awantier@urban.brussels](mailto:awantier@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [info.persoons@gov.brussels](mailto:info.persoons@gov.brussels) ; [wstevens@gov.brussels](mailto:wstevens@gov.brussels) ; [tparent@gov.brussels](mailto:tparent@gov.brussels) ; [jdebruyne@gov.brussels](mailto:jdebruyne@gov.brussels)